

Bourgoin-Jallieu, le 18 décembre 2012

Cher adhérente, Cher adhérent,

Tous nos parcs nationaux travaillent actuellement à l'élaboration de leur nouvelle charte, afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi de 2006 dite « loi Giran ».

Les Clubs alpins ont participé à l'élaboration de ces chartes au même titre que les associations de protection de la nature, les professionnels de la montagne et les élus des communes se situant en zone optimale d'adhésion.

La montagne est un bien commun : tous les Cafistes sont concernés et sont responsables de l'avenir des parcs nationaux. La banalisation de ces espaces, par des équipements et des aménagements inadaptés, leur ferait perdre tout ce que nous y cherchons lors de nos activités sportives.

Pour ce qui concerne le Parc national de la Vanoise, nous en sommes à ce jour au stade de l'enquête publique ouverte du 10 décembre 2012 au 21 janvier 2013.

Le **Comité Régional Rhône-Alpes des Clubs Alpins Français** demande à tous ses adhérents de s'exprimer à l'occasion de cette enquête publique. L'enjeu : conserver au Parc national de la Vanoise sa vocation de service public de protection de la nature et instaurer enfin une véritable intégration du Parc dans le territoire, répondant ainsi aux objectifs de la loi Giran.

En région Rhône-Alpes, nous sommes 33.000 adhérents : nos avis seront incontournables dans l'orientation de ce texte.

Aussi, nous vous invitons à participer à l'enquête publique, à en examiner les termes en vous rendant sur le site : <http://www.savoie.pref.gouv.fr/Enquete-publique-sur-le-projet-de-charte-du-Parc-National-de-la-Vanoise>, et en donnant votre avis par courriel à l'attention du Président de la Commission d'enquête : [enq-pub-vanoise@savoie.gouv.fr](mailto:enq-pub-vanoise@savoie.gouv.fr).

Pour plus d'information, vous pouvez vous reporter au site internet de la FFCAM, dans la rubrique actualités – environnement.

Bien cordialement à vous.

Jean BERTHAUD  
Président du Comité Régional  
Rhône Alpes.